



GDSA ardèche

Groupement de Défense Sanitaire
des Abeilles de l'Ardèche

<http://gdsa-ardeche.com/> • Bulletin JANVIER 2016



ÉDITORIAL

2015 aurait pu être une bonne année apicole si la sécheresse estivale n'avait été aussi sévère et durable.

Pour ceux qui ont pu profiter des miellées estivales d'altitude, ce fut une année correcte.

La présence des varroas était en général beaucoup moins flagrante que les années précédentes.

2015 se termine dans la grande douceur avec un redémarrage des colonies plus que précoce, entamant fortement les provisions.

Avec du couvain abondant et des provisions manquantes, il y aurait tout lieu d'être inquiet en cas d'offensive hivernale sévère.

Pour le GDSA, 2015 fut aussi une année intense avec une poursuite de la croissance des années précédentes. Nous avons approché mais pas atteint la 500^{ème} adhésion espérée. Ce n'est que partie remise pour 2016; nous fêterons encore plus dignement cet évènement marquant l'histoire de notre association.

2015 fut aussi pour nous une année de profonde réflexion face au désengagement de l'État et aux contraintes de plus en plus strictes qui nous sont imposées.

Lors de notre prochaine Assemblée Générale, nous vous exposerons le fruit de nos réflexions et les orientations qui en découleront dans les années à venir.



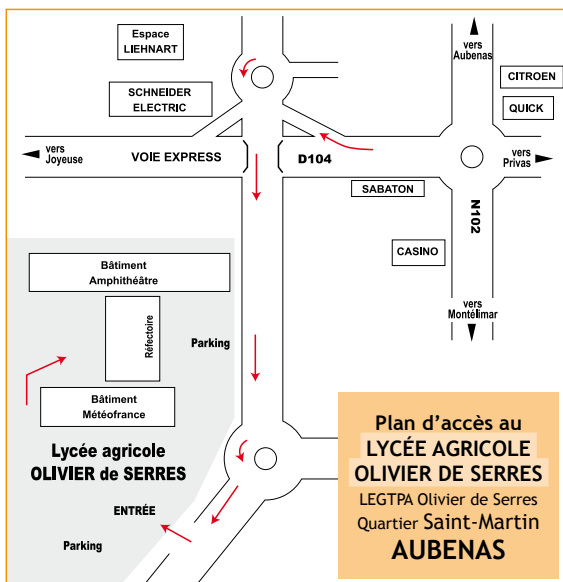
Nous vous attendons

très nombreux

le samedi 5 mars

au Lycée Agricole d'Aubenas

L'ensemble des Administrateurs du GDSA07 ainsi que les bénévoles qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin vous souhaitent une excellente année 2016, une bonne santé à vous, vos proches et vos abeilles.



AETHINA TUMIDA

Le petit coléoptère des ruches

Jusqu'à la mi-septembre les nombreuses visites de ruches encadrées par les services vétérinaires en sud Italie n'avaient pas mis en évidence de présence du petit coléoptère. On pouvait donc espérer que la destruction de milliers de ruches fin 2014 en Calabre avait permis d'éradiquer *aethina tumida*.

Un nouveau foyer

Malheureusement un nouveau foyer avec présence de larves a été détecté mi-septembre, suivi d'une trentaine de ruchers avec présence d'adultes. Les autorités italiennes se veulent très rassurantes : nombre de ruchers positifs limité, pas de présence de larves autres que les premières détectées, peu de coléoptères décomptés, maximum 27. (*Aethina tumida* in Italia : la situazione epidemiologica)

Fin novembre, le syndicat *Una.Api* : *A. tumida* in Calabria : *disastro annunciato* publiait une information beaucoup plus alarmante avec photo ci-jointe à l'appui et demandait aux autorités sanitaires de fournir aux apiculteurs des moyens de lutte autres que les destructions de colonies.

Le cliché n'est pas d'une qualité parfaite mais permet de constater que le nombre de petits coléoptères est très important,



Photo : *Aethina tumida*/mieliditalia.it

plus d'une centaine, rien que sur cette petite partie de cadre.

La menace d'arrivée d'*Aethina Tumida* est donc plus que jamais d'actualité.

L'expérience calabraise nous montre qu'il est très difficile de détecter les petits coléoptères lorsqu'ils sont peu nombreux

mais que leur capacité de reproduction peut en augmenter très rapidement le nombre au cours d'une seule saison. **Nous devons donc être très vigilants lors des visites de nos ruches.** Peut-être aurions nous intérêt à disposer régulièrement des pièges de détection dans les colonies pour pouvoir réagir rapidement en cas de présence avérée.

PSE

PROGRAMME SANITAIRE D'ÉLEVAGE :

2016 sera la dixième année de notre Programme Sanitaire d'Élevage. Que de chemins parcourus depuis l'obtention de l'agrément pour la délivrance des médicaments vétérinaires en 2006 et depuis son renouvellement pour 5 années en 2011. Les chiffres parlent d'eux-même et témoignent de ce que nous avons pu construire tous ensemble pour arriver au résultat dont nous pouvons être fiers.

	Ruches Détenues	Ruches traitées
2009 : 28%	10 059	2 835
2010 : 37%	10 166	3 735
2011 : 62%	10 655	6 633
2012 : 62%	10 695	6 616
2013 : 71%	10 932	7 708
2014 : 77%	14 448	11 120
2015 : 80%	15 500	12 340

Notre Programme Sanitaire d'Élevage ne se résume pas à la distribution des médicaments. Si nous avons tant progressé, c'est que nous avons su établir un rapport de confiance avec vous et que nous avons pu être à votre écoute tout au long de ces années. Les entretiens lors de la remise des médicaments, les courriers électroniques et échanges téléphoniques font

partie intégrante de notre PSE. Le nombre croissant de signataires (308 en 2015) et le volume de médicaments distribués (presque doublé en 4 ans) demandent de plus en plus de temps. La centralisation des commandes, la comptabilisation des répercussions vers les fournisseurs, la réception des livraisons, l'établissement des ordonnances, la distribution, les entretiens individuels annuels et le recyclage des médicaments usagés représentent plus de trois mois de travail cumulé quasi intégralement bénévole.

À la fin de l'été 2015, une inspection pharmacie du PSE a été effectuée par M. Da Silva, Inspecteur mutualisé en pharmacie vétérinaire, correspondant régional Rhône-Alpes et Mme REME, Inspecteur en chef de la Santé Animale à la DDCSPP de l'Ardèche. Suite aux rapports de vérification, Mme REME nous a adressé un avertissement administratif nous demandant de nous mettre en conformité en planifiant une visite par un Technicien Sanitaire Apicole supervisée par notre vétérinaire conseil avant fin 2016 chez chaque signataire du PSE, condition indispensable pour que notre agrément aille à son terme et que nous puissions envisager d'en demander le renouvellement en 2016.

Nous vous remercions de réserver aux TSA le meilleur accueil.

NOUVEAUX MÉDICAMENTS :

Deux médicaments ont obtenu fin 2015 une autorisation de mise sur le marché (AMM) :

- **L'Apitraz**, dont on ne sait pas grand chose si ce n'est qu'il ressemble beaucoup à l'Apivar.
- **L'Apibioxal**, à base d'acide oxalique, prêt à l'emploi. Jusqu'à présent, l'acide oxalique ne pouvait théoriquement être utilisé que sur prescription d'un vétérinaire dans le cadre de l'apiculture biologique,

ou en cas d'échec de traitement justifié. Désormais, tout apiculteur pourra utiliser l'acide oxalique, mais uniquement sous la forme galénique Apibioxal et avec ordonnance d'un vétérinaire. **Nous avons fait une demande pour que ce nouveau médicament puisse vous être proposé dans le cadre de notre PSE.** Nous vous en dirons davantage lors de notre Assemblée Générale.

INFORMATIONS

RUBRIQUE DON SOUTIEN DES ACTIONS DU GDSA ARDÈCHE

Pour répondre à la demande de personnes sensibles aux actions que nous menons en faveur de l'abeille, nous avons créé cette rubrique. Ainsi, toute personne souhaitant simplement nous aider ou nous remercier pourra le faire. Il peut s'agir de personnes ne possédant pas encore de ruches mais s'intéressant à l'abeille, d'anciens apiculteurs reconnaissants souhaitant rester en contact ou encore de collectivités, associations, écoles souhaitant nous remercier pour une animation ou conférence effectuée gracieusement.

➔ **Rendez-vous sur le bulletin d'adhésion page 9.**

BIEN CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT EST PRIMORDIAL POUR PRATIQUER L'APICULTURE

En attendant l'organisation de sorties ou week-end botanique, nous vous proposons de vous aider à déterminer les plantes (et bestioles éventuellement) de l'environnement de vos ruchers sur photos transmises par courrier électronique (photos de qualité suffisante mais pas trop volumineuses) à

➔ **pascal.binon@orange.fr**

Avec votre accord, nous pourrions utiliser les photos dans notre site gdsa-ardeche.com ou pour constituer un diaporama pédagogique.

*GDSA ardèche
Je soutiens
Je participe*

DÉCLARATIONS DE RUCHES : 2016, PAS AVANT SEPTEMBRE !

Depuis que la déclaration annuelle des ruches est redevenue obligatoire en 2010, nous vous rappelons souvent l'importance de la démarche. Quelques années plus tard, le nombre d'apiculteurs déclarants est toujours très inférieur à la réalité. La complexité de la procédure, en particulier le choix à faire et les démarches pour obtenir un Siret ou un Numagrit dissuadent beaucoup d'apiculteurs. A cela s'ajoutent les changements de périodicité pour effectuer la déclaration d'une année sur l'autre.

Pour l'année 2016, les déclarations de ruches ne pourront pas être prises en compte avant septembre.

La saisie en ligne par mesdemarches.agriculture.gouv.fr ne sera, semble-t-il pas possible avant.

Pour les primo déclarants et pour ceux qui auront la nécessité d'obtenir un récépissé, il sera tout de même possible de déposer l'imprimé Cerfa 13995-03 rempli auprès du GDS cheptel, 4, avenue de l'Europe Unie, BP 132 07001 PRIVAS CEDEX ou gds07@cmre.fr

Nous ne pouvons que regretter ces complications et changements intempestifs. En cas d'arrivée du petit coléoptère des ruches, un manque de réactivité par méconnaissance des emplacements des ruchers serait catastrophique.

AIDES POSSIBLES

Vous envisagez de développer une activité apicole avec un investissement minimal de 5 000 euros. Peut-être pouvez-vous obtenir des aides.

➔ Pour en savoir plus :
<http://www.europe-en-rhonealpes.eu/1299-appeles-a-projets-competitivite-des-exploitations.htm#par34959>
ou

DDT Ardèche, Service Économie Agricole,
2 Place des Mobiles - BP 613 - 07006 PRIVAS
Tél. 04 75 66 70 02 -Mail : ddt-sea@ardeche.gouv.fr

RUCHER ÉCOLE du MAS DU PRADEL

Domaine Olivier de Serres - 07170 MIRABEL

Les tribulations

d'une apprentie apicultrice

Le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche a organisé, comme chaque année, un stage pour des apiculteurs amateurs, désireux d'apprendre, de se perfectionner, voire de développer une activité, en bref une formation destinée à être capable de «**gérer en autonomie un rucher familial**» selon nos formateurs.

Durant 13 journées, entre mars et août, 40 stagiaires se retrouvaient au domaine Olivier de Serres qui héberge le rucher école. Cours théoriques le matin, entre l'anatomie de l'abeille, le développement d'une colonie, les maladies rencontrées, tout a été fait pour que chacun puisse ainsi contribuer à sauvegarder l'espèce, à optimiser les élevages, dans le respect strict de la vie de l'abeille et de l'environnement. **Autour d'une trentaine de ruches, les cours pratiques se déroulaient les après-midi, tenues de protection en règle oblige!**

La patience de nos formateurs

n'avait d'égale que notre motivation

et la soif d'apprendre des stagiaires

novices voire naïfs que nous étions.

Maintenant, allons fouiner derrière le décor, et je vous narre les mille et une facéties d'apiculteurs amateurs, bavards, taquins, de tous âges et de tout poil, mais toujours désireux de comprendre, de connaître.

Un de mes premiers étonnements : **Mais pourquoi y-a-t-il une telle proportion d'hommes dans cette formation ?** Des réponses saugrenues, ou des silences étonnés me répondaient, ou plutôt pas. Je vous livre ma découverte, inspirée par la réalité vraie de la vraie vie d'apicultrice : C'est qu'il en faut des muscles pour soulever une ruche et ses cadres pleins de



Promotion 2015

miel, au bas mot cela peut peser 40 kg ! Ouf, ce ne semblait pas être une question de neurones... Car il en faut savez-vous pour tenter de comprendre cette vie fabuleuse de ce monde merveilleux et complexe dans lequel évoluent ces insectes magiques dont il semble impossible d'atteindre un niveau de connaissance parfaite.

Ainsi, des briefings du matin ou paraît-il, la novice que j'étais (*même pas honte et même pas peur !*), avait toujours quelque chose à dire, non, plutôt à demander « **Dis, qu'est-ce qu'elles font les abeilles la nuit ?** » Cela déclenchait l'hilarité générale, les moqueries (*qui aime bien châtie bien, m'a-t-on dit pour me rassurer*) de Jean-Pierre, qui s'obstinait à m'imaginer me relever la nuit, traverser mon terrain... en pyjama... pour aller guetter mes abeilles ! Il faut avouer que les apiculteurs en formation ont ri avec autant d'amusement qu'ils ont mis à avouer à la sortie de la « classe » que mes questions étaient pertinentes. **J'ai appris plus tard qu'en fait les abeilles ne dorment pas, mais que la forme de ma question amusait la galerie... Et vous ne saurez jamais si ce n'est pas pour cela que je les posais...**

➔ **Retrouvez les programmes et les comptes-rendus des journées de cours sur le site du GDSA-Ardèche :**
<http://gdsa-ardeche.com>

Et que dire lorsque chacun ou chacune relatait avec délice son observation de ses propres abeilles, accroupis à quelques pas et nous émerveillant d'en voir une revenir à la ruche les pattes toutes jaunes de pollen. « Mais ne vas pas les voir tout le temps, laisse les tranquilles » me disait-on. Jusqu'au jour où j'ai compris que les voir signifiait pour nos formateurs, d'aller ouvrir la ruche, de les déranger ainsi dans leur vie, chez elles. Non, je n'allais vraiment que les regarder à distance, sans bruit, sans mouvement brusque ; **L'apiculture apprend également la patience et la sérénité, en même temps qu'elle nous les enseigne.**



C'est dire la franche bonne humeur qui régnait dans ces cours pas comme les autres. Que dire aussi des chamailleries entre Pascal qui fait comme ça, et Jean-Pierre qui fait comme ci ! De quoi nous apprendre qu'en matière d'apiculture, chacun écoute alentour, lit, se forge son idée puis n'en fait qu'à sa guise et « expérimente ». Ainsi, du jour où telle avait décidé de diviser sa ruche, pour préparer 2 bonnes souches avant l'hiver prochain. « *Mais on t'avait dit que c'était trop tard et que tu n'aurais pas dû !* » Oui mais Françoise n'était pas du même avis que Pascal ou Jean-Pierre et finalement... La division a réussi et n'a donné que du bon, pour l'instant. Telle a ainsi appris qu'en effet, chacun apprend et expérimente : **Ainsi l'enseignement avait fait mouche en nous laissant être inspiré, à partir de théories solides, par notre intuition du moment.**



En effet, on y a aussi appris que **la vérité du moment n'est pas la certitude de demain ni le succès absolu du surlendemain, relativisons, soyons modeste nous serinait-on gentiment mais fermement.**

Les formateurs Jean-Pierre, Carole, Pascal et Françoise, ont apporté maintes connaissances, des trucs et astuces, ont répondu aux nombreuses questions qui ont surgi au fur et à mesure de l'accumulation de connaissances. « **Si on fait ainsi, cela marche... Ou pas** » disait Pascal, confirmant ainsi à tous que l'apiculture peut être une activité passionnante, un travail qui ne s'improvise pas, une découverte magique mais en aucun cas une science exacte!

Le jour de la récolte puis de la mise en pots, les stagiaires gardaient en tête le fruit des enseignements **et surtout que les abeilles ne font pas le miel pour nous mais pour elles**, et que cela oblige au respect et engage une responsabilité dans leur protection voire de militer pour leur survie.

*Christine BALLU
Texte et photos*





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

Le samedi 5 mars 2016

Lycée Agricole Olivier de Serres
Quartier Saint-Martin

07200 AUBENAS

À NOTER
L'AG est à
Aubenas

➔ Retrouvez le plan
d'accès page 2.

- 8:00 - 9:15** **Distribution de médicaments**
- 9:00 Accueil, formalités, inscriptions, cotisations, et... café
- 9:30** **Assemblée Générale**
- Rapport moral et d'activité
 - Perspectives 2016
 - Approbation du compte rendu de l'AG 2015
 - Compte rendu financier de l'exercice 2015
 - Avis des vérificateurs aux comptes, approbation, quitus
 - Élection des membres du Conseil d'Administration
 - Désignation des vérificateurs aux comptes
 - Intervention de Jérôme Plénat, vétérinaire conseil
- 11:00**
- **Intervention d'Emmanuel Rey**
 - Comment reconnaître et caractériser une suspicion d'intoxication
 - **Intervention de Brigitte Barthelet, SRAL**
 - Procédure d'alerte en cas de suspicion d'intoxication
 - Premiers constats de terrain suite à signalement
-
- 12:15** Déjeuner - pris sur place
-
- 14:00**
- **Intervention de Brigitte Barthelet, SRAL**
 - Déroulement de l'enquête suite à suspicion d'intoxication
 - Résultats des investigations et leçons à en retenir
- 15:00** En présence d'**Éric Tourneret, photographe**
«*Un voyage autour du monde des abeilles*»
- 16:00** Dédicace des ouvrages d'**Éric Tourneret**
- 16:30** Clôture

ADHÉSION 2016 GDSA-Ardèche

<input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion	18,00 €
<input type="checkbox"/> Renouvellement	
<input type="checkbox"/> AVOIR sur Journées d'Études, Octobre 2015, joindre le justificatif, cf pages 16 et 17	- 10 €

➔ La cotisation donne droit aux tarifs préférentiels sur les abonnements des revues, les assurances, les cours, les médicaments.

RUCHER ÉCOLE	Cycle "initiation et perfectionnement"	110,00 €	
Cours au Pradel	Cycle "élevage de reines"	80,00 €	

Quantité Prix unitaire

MÉDICAMENTS cf page 12	Un étui APIVAR permet de traiter 5 ruches Dadant	_____ x	23,50 €	
----------------------------------	--	---------	----------------	--

COTISATION ASSURANCE	Garanties Responsabilité civile (RC) + protection juridique (PJ)	ou	Nbre de ruches _____ x	0,17 €	
	Garanties RC + PJ + Dommages		Nbre de ruches _____ x	2,23 €	

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. Détail des garanties adressé par mail sur demande.

TAXE ÉCO-EMBALLAGE	Nbre de ruches _____ x	0,03 €	OFFERTE
ABONNEMENTS REVUES	Santé de l'Abeille	Les 6 numéros	<input type="checkbox"/> 17,50 €
	Abeilles et Fleurs	Les 11 numéros	<input type="checkbox"/> 27,00 €
	L'abeille de France	Les 12 numéros	<input type="checkbox"/> 26,00 €
CARNET D'ÉLEVAGE	_____ x	3,00 €	

NOUVEAU	DON	<input type="checkbox"/> Soutien aux actions du GDSA de l'Ardèche	
Ajoutez les montants des lignes précédentes			TOTAL

Pour votre règlement, remplir le chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche que vous adresserez à :
Carole NICOLAS - Chemin de Beaulieu - 07000 VEYRAS

NOM / Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Nbre de ruches :
Adresse mail :	



Assemblée Générale le samedi 5 mars 2016

BON POUR POUVOIR

Remplissez et envoyez le bon pour pouvoir à **Carole NICOLAS**,
Chemin de Beauly, 07000 VEYRAS, **avant le 15 février 2016**

Je (soussigné-e) :

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

ne pourrai être présent-e et donne pouvoir à :

NOM / Prénom :

**pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale du GDSA de l'Ardèche
le samedi 5 mars 2016 (cotisation à jour).**

Écrire la mention "lu et approuvé" Signature :

Date :



Assemblée Générale le samedi 5 mars 2016

RÉSERVATION - BON DE COMMANDE DES REPAS

À remplir et renvoyer avec un chèque à l'ordre du GDSA-07 à :
Carole NICOLAS, Chemin de Beauly, 07000 VEYRAS, **avant le 15 février 2016**

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

REPAS A.G.	Sauté de veau au miel de châtaignier, gratin dauphinois + dessert			TOTAL
	Attention : le nombre de repas est limité	Nombre de personnes ____ x	15,00 €	_____

Date : Signature :

Vous voulez rejoindre le Conseil d'Administration du GDSA de l'Ardèche.

Remplissez et envoyez votre candidature à **Carole NICOLAS,**

Chemin de Beaully, 07000 VEYRAS, **avant le 15 février 2016**

(Ne peuvent être candidats que les adhérents à jour de cotisation en 2015)

Je (soussigné-e) :

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

**souhaite faire partie du Conseil d'Administration du GDSA de l'Ardèche,
et demande à faire partie des candidats à élire lors de l'Assemblée Générale
du samedi 5 mars 2016.**

Motivations et compétences :

.....

.....

.....

.....

Écrire la mention «lu et approuvé»

Signature :

Date :

La première réunion du Conseil d'Administration
aura lieu le **mardi 15 mars 2016.**

N'hésitez pas à nous rejoindre.



AU VERSO

BON DE RETOUR LANIÈRES APIVAR USAGÉES

➡ **Les lanières usagées peuvent être restituées au GDSA.
Utilisez le bon de retour page 12.**

BON DE COMMANDE

de médicaments contre VARROAS et adhésion au Programme Sanitaire d'Élevage

À RENVoyer avec le bulletin d'adhésion en page 9

Pour retrait le jour de l'assemblée générale le samedi 5 mars 2016

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Votre N° de téléphone (pour vous prévenir) :

Votre adresse internet (pour vous prévenir) :

Votre N° d'apiculteur donné par la D.D.C.S.P.P. 07 :

Votre Nombre de ruches :

J'adhère gratuitement
(ou je renouvelle gratuitement mon
adhésion pour 2016) au Programme
Sanitaire d'Élevage - P.S.E.)

Date :

Signature :

AUCUNE COMMANDE NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE APRÈS LE 15/02/2016

Année 2016

Médicaments	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Un étui APIVAR permet de traiter 5 ruches Dadant	_____ x	23,50 €	_____

Reportez votre commande sur le bulletin d'adhésion en page 9 pour grouper le règlement

➡ Une autre commande aura lieu en mai pour une livraison en juillet



BON DE RETOUR LANIÈRE APIVAR

Date :

Nom :

Prénom :

Nbre de lanières restituées :

RESTITUTION LANIÈRES APIVAR

Quelques règles simples à appliquer par chacun pour le retour de la lanière au GDSA-Ardèche :

- elle doit être libre de tout autre résidu tel que clou, fil de fer, etc...,
- conditionnée dans un sac plastique sans scotch, enroulé et fermé par un élastique,
- usagée ou non, séparer la lanière de tout emballage à restituer à part,
- accompagner la lanière de son bon de retour dûment rempli.

Ces règles limiteront le surcroît de manipulations rencontrées chaque année par les bénévoles. Nous vous en remercions par avance.

À CONSERVER

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Votre N° de téléphone (pour vous prévenir) :

Votre adresse internet (pour vous prévenir) :

Votre N° d'apiculteur donné par la D.D.C.S.P.P. 07 :

Votre Nombre de ruches :

J'adhère gratuitement
(ou je renouvelle gratuitement mon
adhésion pour 2016) au Programme
Sanitaire d'Élevage - P.S.E.)

Date :

Signature :

AUCUNE COMMANDE NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE APRÈS LE 15/02/2016

Année 2016

Médicaments	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Un étui APIVAR permet de traiter 5 ruches Dadant	_____ x	23,50 €	_____

**La commande de médicaments incluse dans ce bulletin correspond au
retrait le jour de l'Assemblée Générale.**

**Une autre commande sera effectuée en mai pour une distribution fin
juillet, permettant de traiter les ruches après récolte.**

**Merci de respecter la date limite de commande
et le créneau horaire de retrait.**

Vous faciliterez ainsi le travail des bénévoles et du Vétérinaire Conseil.

À la livraison des médicaments, **APPORTEZ** les produits autorisés qui ont l'A.M.M. et votre registre d'élevage. Une ordonnance signée du vétérinaire conseil, ou un bon de livraison vous sera remis. Vous devrez l'insérer dans votre registre d'élevage. **respectera les périodes de traitement, les doses ou quantité préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage (Posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins**

Nota : Adhérer au P.S.E. et le signer, signifie que l'apiculteur effectuera les traitements contre varroa en utilisant *internet ou consultables à la livraison).*



1 - ASSURANCES RUCHES

par GROUPAMA

1° option : Responsabilité Civile + Protection Juridique = 0.17 € par ruche et par an.

2° option : La couverture englobe comme ci-dessus la Responsabilité Civile et la Protection Juridique + Dommages = 2.23 € par ruche et par an.

Montant des garanties :

- 46 €/ruche pour ruches et équipements internes,
- 46 €/ruche pour produit de la ruche,
- 43 €/ruche pour la colonie.

Franchise par sinistre 10% du montant avec minimum 168 €.

NB : Il n'est pas envoyé de récépissé, votre versement faisant foi.

Contrat
(Suite du N° 11260337 D)
Tél. : 09 69 32 22 32
service CHEPTEL SUD
GROUPAMA SUD

2 - ACHATS GROUPÉS

Nous maintenons les prix depuis de nombreuses années. Nous avons dû accepter une petite revalorisation. Ainsi le prix de cession des cadres Dadant (*corps ou hausse*) est à 0.90 €, la hausse à 12 €. Ils sont disponibles au local les jours de cours. Plus d'info ou commande importante auprès de Jacques PELLET.

3 - Le P.S.E.

(Programme Sanitaire d'Élevage)

Pour des informations sur le P.S.E., se reporter aux bulletins précédents ou consulter le site internet de l'association G.D.S.A.-07 : <http://gdsa-ardeche.com/>

Adhérer au P.S.E. et le signer, signifie que l'apiculteur :

- a) effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M.,
- b) respectera les périodes de traitement, les doses ou quantité préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage (*posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet ou consultables à la livraison.*),
- c) nous sollicitons les apiculteurs adhérents au PSE d'apporter leur registre d'élevage à la remise des médicaments.

Photo : Claude Jeannin



RUCHER ÉCOLE du MAS DU PRADEL

Domaine Olivier de Serres - 07170 MIRABEL

CALENDRIER 2016

Mars	12	Samedi 14:30 Accueil des stagiaires
	15	Mardi Premier cours
	19	Samedi
	26	Samedi
Avril	05	Mardi
	16	Samedi
	26	Mardi
	Élevage de reines	
	30	Samedi
Mai	10	Mardi
	Élevage de reines	
	07	Samedi
	19	Jeudi
	21	Samedi
Juin	07	Mardi
	18	Samedi
Juillet	23	Samedi Récolte de miel et distribution des médicaments
Août	06	Samedi
Septembre	13	Mardi

Le cours 2016 est complet pour le stage "initiation et perfectionnement" mais est ouvert pour "l'élevage de reines". Vous pouvez vous renseigner et éventuellement vous inscrire auprès de Pascal BINON, par téléphone ou par courrier électronique.

- Le stage «élevage de reines» quatre journées à l'époque la plus favorable s'adresse à ceux qui ont déjà une bonne pratique apicole. Ce stage a pour objectif de permettre à chacun d'élever des reines et de produire de la gelée royale. Il s'adresse en particulier aux personnes souhaitant augmenter leur cheptel ou en améliorer l'état sanitaire par la sélection et le renouvellement des reines. Ce stage permet également d'améliorer les connaissances de la biologie de l'abeille.

- Le stage «initiation et perfectionnement» treize journées réparties tout au long de la saison apicole s'adresse à des débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs souhaitant perfectionner leurs connaissances ou accroître leur cheptel.

L'accent est mis sur le suivi sanitaire et la capacité de maintenir son cheptel sans apport extérieur par des techniques d'élevage à la portée de tous.

Les jours de cours, vous pouvez, sur rendez-vous, venir nous rencontrer pour exposer un problème, demander un conseil ou encore vous procurer des cadres et hausses Dadant.

Le rucher école composé d'une trentaine de ruches, situé au sein du Domaine Olivier de Serres à Mirabel. Nous y accueillons chaque année une cinquantaine de stagiaires.

➞ Retrouvez les programmes et les comptes-rendus des journées de cours sur le site du GDSA-Ardèche : <http://gdsa-ardeche.com>

BILAN DES JOURNÉES D'ÉTUDES «À LA RUCHE»



Depuis de nombreuses années, nous proposons aux adhérents une journée de formation en Octobre ou Novembre.

Cette année, nous avons organisé avec nos amis de la Drôme les Journées d'Étude "A la Ruche!", manifestation nationale pour la santé et l'avenir de nos abeilles qui a eu lieu au Lycée Agricole de Bourg-lès-Valence, les 9 et 10 octobre.

Ces journées ont été tenues en lieu et place de notre traditionnelle journée d'automne.

Nous remercions les adhérents de leur confiance renouvelée qui ont pu se libérer et assister à ces Journées ; nous tenons à participer aux frais dans le même esprit que les années précédentes. Pour cela, merci de nous adresser le justificatif de votre inscription.

BILAN DES JOURNÉES

En organisant des journées d'étude sur des sujets préoccupants pour la santé des abeilles, la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD) a montré qu'elle reste un acteur majeur du sanitaire apicole sur notre territoire.

La conférence de presse d'ouverture le vendredi 9 octobre, en présence de **Patrick LABAUNE, président du Conseil Départemental de la Drôme** et de **Marlène MOURRIER, maire de Bourg-lès-Valence** fut l'occasion pour le **président Jean-Marie BARBANÇON** de rappeler les enjeux de ces rencontres tant la survie des abeilles est menacée.

Le président **Jean-Marie BARBANÇON** a ouvert la séance en insistant sur le caractère studieux de ces journées techniques. Malgré l'absence de stands commerciaux, plus de 370 personnes sont venues de toute la France pour participer à ces conférences et tables rondes.

Les intoxications des abeilles.

Martin DERMINE, vétérinaire coordinateur du projet abeille pour l'association PESTICIDE ACTION NET WORK, est intervenu pour exposer la réglementation et le positionnement de l'Union européenne vis à vis de l'homologation des pesticides. Il a aussi expliqué le travail qu'il effectue pour contrer les lobbies des fabricants des produits dangereux pour les pollinisateurs. Ces derniers ne pouvant s'opposer aux preuves scientifiques de la toxicité de leurs spécialités, tentent actuellement un chantage sur les chutes (non avérées) du rendement à l'hectare en cas de diminution ou d'abandon des traitements. Martin a beaucoup insisté sur le rôle que chaque apiculteur peut jouer, auprès de ses élus notamment, pour faire évoluer favorablement les décisions politiques.

Murielle ORLOWSKI de la DDPP 26 et **Brigitte BARTHELET du SRAL Rhône-Alpes**, ont ensuite présenté conjointement les démarches à accomplir lors de mortalités importantes des abeilles. **L'apiculteur est le déclencheur d'alerte ; il doit donc réagir très vite et appeler sa DDPP, même les jours fériés.** En cas de suspicion d'intoxication, un technicien de la DDPP se rend sur le rucher concerné et agit en partenariat avec le SRAL qui s'occupe, si besoin, de l'enquête phyto sanitaire. Cette enquête peut être longue et le taux d'élucidation reste encore assez faible.

Jean-Marie BARBANÇON a conclu cette première partie en présentant les différents types d'intoxications qui affectent les abeilles et en soulignant les difficultés rencontrées pour établir un diagnostic.

La lutte contre le frelon asiatique

Après un point sur la situation de l'infestation par *Aethina tumida* en Italie, et quelques indications sur le plan de surveillance élaboré spécifiquement



Photo du 10 octobre - site : <http://journeesalaruche.com>

pour ce danger (*Note de Service 2015-406 d'avril 2015*), le thème de la lutte contre le frelon asiatique, *Vespa velutina*, a été développé pendant la matinée du samedi. **Eric DARROUZET**, chercheur à l'université de TOURS, a présenté ses derniers travaux sur ce danger qui impacte une grande partie des départements français. Ses recherches, orientées sur la signature chimique spécifique aux différents individus de la colonie, devraient permettre la mise au point d'un piège sélectif d'ici 2 ans. Les composés volatils sont nombreux et cela explique la lenteur de la recherche. Il a aussi évoqué un rôle potentiel, défavorable au prédateur, de la très grande consanguinité de sa population en France, mais dont l'impact n'est pas encore avéré.

L'organisation de la lutte et les méthodes utilisées, ont ensuite été présentées par **Denis BEC de la FREDON**, pour la région Rhône-Alpes, par **Albert DELAMARCHE**, président de la SA OVS de Bretagne, pour l'Ille et Vilaine, et par **Claude DAVID de l'ASAD 44**, pour la Loire Atlantique. Chaque organisation a ses particularités, mais il ressort que chaque territoire doit se doter d'un bon réseau de référents frelon. **Olivier DUCROS du GDSA de l'Ardèche** a exposé le dispositif de perche qu'il a élaboré en insistant sur les précautions nécessaires pour éviter les accidents, et sur les conditions d'une destruction de nid réussie.

Lutte contre le varroa

La dernière demi-journée a été consacrée à la lutte contre le varroa qui constitue une grande part du travail des OSAD. Des méthodes alternatives variées ont été présentées par **F. GIRAUD**, mais la lutte chimique, exposée par **Yves LAYEC**, reste la règle, en préconisant une rigueur extrême dans l'utilisation des différentes molécules. **Jean-Marie BARBANÇON** a montré que ne pas traiter conduit à une impasse : chutes de production et pertes de ruches. Les contrôles d'efficacité des traitements sont importants : ceux réalisés chaque année par la FNOSAD ainsi que ceux réalisés par chaque apiculteur. **Jérôme VADAME** a présenté les résultats des suivis de traitements qu'il a coordonnés en 2014, et a donné quelques indications sur ceux qui sont en cours.

Les laboratoires et distributeurs de médicaments apicoles ont pu chacun faire un exposé sur une spécialité (*sans prescription*) ayant déjà une AMM en France ou en cours d'homologation, et échanger avec les apiculteurs autour de stands qu'ils tenaient à proximité du lieu des conférences.

La journée du dimanche 11 octobre était consacrée à des visites de découverte de la région.

Deux sites avaient été retenus :

- les nougats Arnaud Soubeyran à Montélimar : www.nougatsoubeyran.com
- les caves Jean Luc Colombo à Cornas : www.vinscolombo.fr

Quel régal pour les papilles des participants qui ont dégusté le matin le nougat avec visite du musée et l'après midi découvert le vignoble Colombo et apprécié les différents crus à la dégustation.

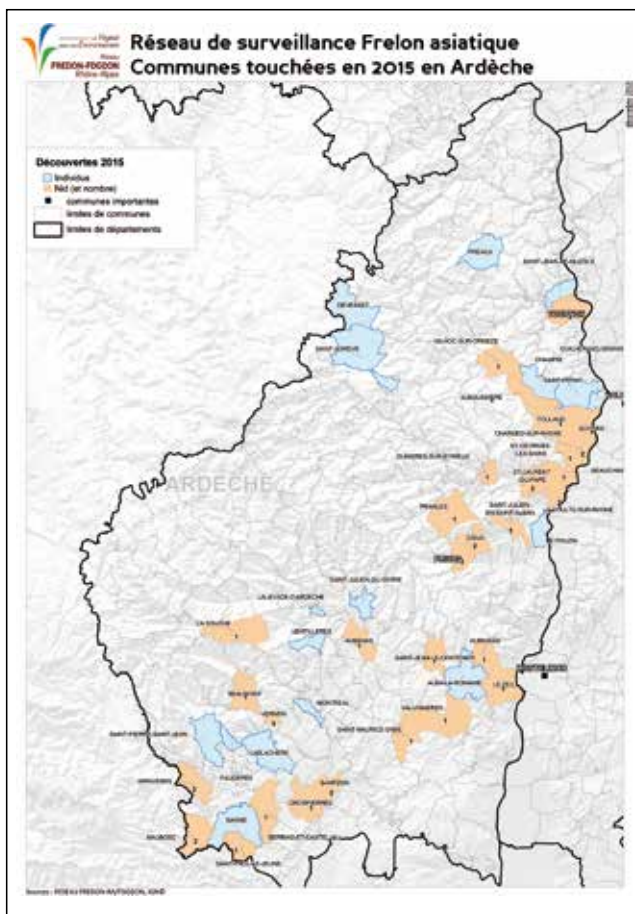
Vous retrouverez les comptes-rendus détaillés des conférences dans la revue *La Santé de l'Abeille*.

2015, UNE ANNÉE FAVORABLE AU FRELON ASIATIQUE

L'année 2015 a vu le nombre de nids de frelons asiatiques découverts augmenter sur le territoire ardéchois. Depuis son apparition en 2011, de 5 à 8 nids par an étaient découverts. Mais avec un hiver peu rigoureux et un printemps chaud, les conditions climatiques étaient réunies pour une expansion du ravageur sur le département.

Après une large communication auprès de toutes les mairies du département, de nombreux signalements d'individus ont été enregistrés dès l'été, dont plus de la moitié concernaient du frelon européen. Puis avec l'arrivée de l'automne et la chute des feuilles, les signalements de nids ont fortement augmenté. Ce sont presque 50 nids qui ont été découverts et presque tous détruits en 2015, dont plus de 80% à partir du mois d'octobre.

Il faut saluer le travail du réseau de référents du GDSA de l'Ardèche, bien présent sur l'ensemble du



territoire, qui a permis de localiser ou confirmer de manière efficace la plupart des nids suspectés avant de transmettre les informations à la FDGDON qui a pu ainsi demander aux sapeurs-pompiers d'intervenir rapidement pour les détruire. (*Prise en charge par le Conseil Départemental*)

Le frelon asiatique a colonisé une grande partie du

département. Il est dorénavant bien présent dans le Sud de l'Ardèche, d'Aubenas jusqu'au Gard. Il s'est également installé dans la vallée de l'Ouvèze ou plusieurs nids ont été découverts cet automne. Présent depuis 2011 sur le secteur de Soyons et Charmes sur Rhône, il s'y développe en agrandissant son territoire de la vallée de l'Eyrieux jusque sur les hauteurs de Saint-Péray.

Plus au nord, ce ne sont pas moins de 3 nids qui ont été découverts sur la commune de Tournon sur Rhône, laissant présager la présence d'autres nids sur le secteur. A noter que des individus ont été repérés sur le secteur de Devesset et Saint Agrève, sans qu'aucun nid ne soit trouvé jusqu'à présent. La végétation persistante à cet endroit est moins favorable pour les repérer.

La plupart des nids ont été découverts sur du bâti ou dans des arbres à plus de 10 m de haut, le plus souvent près de cours d'eau et parfois dans des endroits inaccessibles.

Une vigilance particulière sera nécessaire en 2016 afin de contenir l'expansion de cette espèce sur notre territoire.

*Aude Ouedraogo - FDGDON
de l'Ardèche*



Photo : Pierre Falatico - Nid de frelon asiatique

MOUSTIQUE TIGRE

En 2015, le moustique tigre a progressé en Ardèche.

Sa présence est avérée à Charmes sur Rhône, Lablachère, La Voulte, Le Teil, Ruoms, Saint-Alban Auriolles, Saint-Sauveur de Cruzières, Soyons.

On peut supposer que le moustique est toujours potentiellement présent où il avait été détecté les années précédentes: Les vans, Vallon-Pont D'Arc, Bourg-Saint-Andéol, Labeaume, Rosières, Chauzon et Balazuc.

Le moustique tigre est bien connu pour être le vecteur potentiel de la dengue, du chikungunya, mais également d'autres arboviroses en progression telles que le virus du Nil occidental et Zika.

En cas de présence de malades suspects, des désinsectisations préventives peuvent être pratiquées en urgence, laissant peu de temps pour déplacer les ruches éventuellement présentes sur le secteur.

C'est pourquoi, il est préférable d'éviter les emplacements de ruchers dans les zones urbanisées où le moustique tigre est présent.

CONCOURS LOGO



Dans le bulletin de mai 2015, nous avons lancé un appel pour nous aider à concevoir un logo représentant le GDSA07.

Les contributions ont été peu nombreuses mais très constructives, ce qui a permis d'aboutir au logo que nous vous présentons, donnant une image dynamique et résolument moderne de notre association.

Lors de notre Assemblée Générale, nous aurons l'occasion de remercier chaleureusement chacun des contributeurs.

<i>Président</i>	Présidence collégiale provisoire	
<i>Vice-président</i>	Présidence collégiale provisoire	
<i>Secrétaire</i>	FLEURY Olivier 1123 Avenue Marcel Paul - 07350 Cruas	04.75.49.56.39 06.82.56.61.42
<i>Secrétaire adjoint</i>	VERT Jean-Louis Quartier Brugière - 07200 Vogüe	04.75.37.76.81
<i>Trésorier</i>	DIEL Jean-Pierre 66 rue Barthélémy Roux 07500 Guillerand-Granges	06.31.77.84.22
<i>Trésorier adjoint</i>	NICOLAS Carole Chemin de beaully - 07000 Veyras	06.13.38.82.16
<i>Membre</i>	ARMAND Daniel «Plan de Lage» - 07700 St Marcel d'Ardèche	04.75.98.71.37
<i>Membre</i>	BINON Pascal Chabrière - 07130 TOULAUD pascal.binon@orange.fr	04.75.40.22.86 06.08.92.26.67
<i>Membre</i>	BORIE-CALLOT Françoise Gadret Labeaume - 07260 Rosières	04.75.39.90.79
<i>Membre</i>	HERNANDEZ LEULLIER Élodie 60 impasse des Falaises 07120 Saint-Alban-Auriolles	
<i>Membre</i>	PELLET Jacques Rue de la Gloriette Nord - 26100 Romans	04.75.70.14.78
<i>Membre</i>	RUSCAK Stéphane Quartier Roqua - 07200 Aubenas	06.61.77.46.45
<i>Membre coopté</i>	TROTEMANN Pierre Quarter Quintel - 07250 Rompon	06.19.78.52.44
<i>Membre de droit</i>	BARBANÇON J.M. , docteur vétérinaire 5 jardin du Barral - 26160 Puygiron	04.75.53.85.44
<i>Membre de droit</i>	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.C.S.P.P.)	04.75.66.53.50
<i>Présidents d'honneur</i>	Henriette COLENSON et Luc TAULEIGNE	

Vérificateurs des comptes du GDSA-Ardèche
M. Christian Roche et M. Yves BODY



Photo : Claude Jeannin